

VOS CORRESPONDANTS

QUELLE QUE SOIT VOTRE DEMANDE, UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ EST À VOTRE ÉCOUTE.

► GMF

Pour toute information :

Maxime LAFAYE

Tél : 01 41 40 54 54 - Fax : 01 41 40 54 81

Pour les dossiers sinistres uniquement :

Marc ETCHEBEST

Tél : 01 41 40 54 66 - Fax : 01 41 40 54 94

GMF - Département des Risques Spécifiques

148, rue Anatole France - 92597 Levallois-Perret Cedex

FIDELIA ASSISTANCE

27 Quai Carnot, BP 550 - 92212 Saint-Cloud Cedex

Par téléphone :

- de France Métropolitaine : 01 47 11 12 34

- de l'étranger : 33 1 47 11 12 34

Par télécopie (Fax) : 01 47 11 12 90 « GMF Sports, bonjour »

► FÉDÉRATION

Services :

Nadine ANDRYS - Bureau assurances

Tél : 01 79 86 34 90 - Fax : 01 79 86 34 84

Courriel : n.andrys@lafederationdefense.fr

Pascal RAVEAU - Directeur général

Tél : 01 79 86 34 82 - Fax : 01 79 86 34 84

Courriel : p.raveau@lafederationdefense.fr

SPÉCIAL CLUBS AFFILIÉS À LA FCD

CE QU'IL FAUT SAVOIR
POUR PRATIQUER
VOTRE PASSION
SANS RISQUE
AVEC GMF, ASSUREUR
ET PARTENAIRE DE LA FCD

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Le détail des garanties figure dans les Conditions Générales et Particulières de nos contrats.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris 775691140 - Siège social : 148 rue Anatole-France, 92597 Levallois-Perret Cedex. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF Assurances et/ou La Sauvegarde et/ou GMF Vie et/ou Assurances Mutuelle de France et/ou Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et/ou Covéa Protection Juridique. La documentation relative à nos produits est disponible sur gmf.fr ou dans nos agences.



Juillet 2021.



QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITÉ, GMF PEUT ASSURER VOTRE CLUB ET LA SÉCURITÉ DE VOS ADHÉRENTS

	CE QUE LE CONTRAT DE LA FÉDÉRATION ASSURE POUR VOTRE CLUB ET VOS ADHÉRENTS	CE QUE VOTRE CLUB PEUT FAIRE POUR COMPLÉTER L'ASSURANCE DE LA FÉDÉRATION
RESPONSABILITÉ CIVILE	Assurance du Club et des licenciés : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour toute activité et/ou compétition organisées dans le cadre de la FCD (sauf sports aériens et compétitions automobiles). ▶ Pour toute manifestation organisée dans le cadre de la FCD regroupant au plus 5000 participants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Extension du contrat licence pour toute manifestation regroupant plus de 5000 participants.
ASSURANCE LICENCE		
ACCIDENTS CORPORELS	Assurance des licenciés : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour toute activité organisée par votre Club. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à la disposition de ses adhérents des formules de garanties complémentaires et facultatives.
ASSURANCE DES VÉHICULES	Pour les véhicules n'appartenant pas au Club : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurance des véhicules mis à disposition du Club dans le cadre de ses activités. Pour être assuré, le véhicule doit impérativement être inscrit sur le registre des sorties du Club. 	Pour les véhicules propriétés de votre Club (motos, karts, véhicules d'entretien) : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurance adaptée dans le cadre de toutes vos activités sportives, artistiques ou culturelles, consultez vos correspondants.
ASSISTANCE DÉPLACEMENT	Pour tous vos déplacements et pendant les séjours organisés dans le cadre des activités du Club : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assistance complète aux personnes (recherche, rapatriement, remboursement des frais médicaux). ▶ Assurance des bagages - Consultez vos correspondants. 	
MULTIRISQUES DES LOCAUX	(À assurer par le Club auprès de la GMF)	Pour les Clubs occupant les locaux et possédant du matériel et du mobilier : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurance des locaux et de leur contenu contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, les bris de glaces. ▶ Assurance de votre matériel lorsqu'il est transporté pour les besoins de vos activités.
MANDATAIRES SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Responsabilité civile. ▶ Défense civile et pénale selon le contrat souscrit par la Fédération. 	

VOUS POUVEZ VOUS ASSURER DÈS MAINTENANT ! Pour souscrire, c'est très simple :
 IL VOUS SUFFIT DE NOUS RETOURNER LA OU LES DEMANDE(S) D'ASSURANCE(S) D'UNEMENT COMPLÉTÉE(S) ET SIGNÉE(S).